

PROCÈS KB LUX

KB Lux: la défense de Wigny plaide l'acquittement technique

BELGA

Mis en ligne le 30/10/2009

L'audience reprendra ce mardi 3 novembre, à partir de 08h45.

Me Michèle Hirsch, l'avocate de l'un des principaux prévenus dans l'affaire KB, jugée actuellement par le tribunal correctionnel de Bruxelles, a plaidé seule vendredi, jusqu'en début d'après-midi, pour réclamer l'irrecevabilité des poursuites, soit un acquittement technique pour son client. Les avocats de plusieurs autres prévenus s'inspireront probablement de sa plaidoirie, à partir de mardi matin, pour en arriver au même constat.

Onze des prévenus ont été des dirigeants ou des cadres importants de la Kredietbank (devenue KBC) ou de sa filiale luxembourgeoise KB Lux (devenue KBL European Private Bankers). Les trois autres prévenus, Lucien Verkest, son épouse et Rita Verstraeten, furent des clients de la KB. Mais aucun d'entre eux ne s'est encore manifesté aux audiences.



Photonews

Les personnages phares de ce dossier restent Etienne Verwilghen, CEO de KBL, Damien Wigny, ex-CEO de KB Lux, et Remi Vermeiren qui fut le grand patron de la KBC jusqu'en 2003. Selon l'accusation, ils sont les responsables d'une fraude fiscale estimée à quelque 400 millions d'euros. Les onze premiers prévenus clament leur innocence.

L'axe essentiel de la plaidoirie de Me Michèle Hirsch est de considérer que les 2.995 pièces, volées selon elle à la KBL, en 1994, sont arrivées de manière illégale dans le dossier. Toutes les poursuites seraient basées sur ces documents fondamentaux, soustraits frauduleusement à la KBL, et tout le dossier de l'accusation serait, par conséquent, entaché de nullité, aux yeux du conseil de Damien Wigny.

Au départ, selon elle, une perquisition a été truquée pour simuler la découverte fortuite de ces 2.995 documents dans la cage d'escalier d'un immeuble appartenant à la compagne de l'époque d'un indicateur de police, Jean-Pierre Leurquin. Par la suite, cependant, certains enquêteurs auraient voulu effacer toute trace relative à cette perquisition, qui se serait déroulée entre l'automne 1994 et le printemps 1995, pour inventer une remise des pièces à l'ancienne PJ par Jean-Pierre Leurquin.

Le procès-verbal relatif à la "perquisition arrangée" et tous ceux qui y font allusion auraient été détruits physiquement et effacés des ordinateurs. Me Hirsch a relevé que le dossier qui est actuellement soumis à l'examen du tribunal ne contient plus le moindre PV faisant état de la perquisition. A son sens, tous les rapports essentiels à l'accusation et qui mentent sur l'entrée en procédure des 2.995 pièces sont des faux.

A l'appui de ses affirmations, le conseil de Damien Wigny a lu des déclarations de quatre membres de l'ancienne PJ, recueillies lors de l'enquête sur l'enquête, et qui font état d'une perquisition. Le substitut qui était, à l'époque, en charge du dossier au parquet de Bruxelles aurait déclaré à deux avocats que le dossier a commencé par une perquisition.

Enfin, la compagne de Jean-Pierre Leurquin a déclaré dans un premier temps que cette perquisition a été "arrangée", puis elle a changé de version quand, a-t-elle dit, le juge d'instruction de l'époque, Jean-Claude Leys, a laissé entendre qu'il pouvait la placer sous mandat d'arrêt. *"Il m'a dicté une nouvelle déclaration pour que je modifie ma version et je l'ai signée"*, a affirmé cette dame.

Elle avait précisé que le magistrat voulait épargner l'officier de police judiciaire qui avait "arrangé" la perquisition. Par la suite, elle en reviendra à sa première déclaration.

Cet article provient de <http://www.lalibre.be>